



Toulouse, le

10 MAI 2011

Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Madame Danièle POLVE-MONTMASSON
Préfète
PREFECTURE DE L'AVEYRON
BP 715
12007 RODEZ CEDEX

Madame la Préfète,

La Région a été interpellée par l'association « Ranimons la cascade » sur la situation de la Cascade de Salles-La-Source et sur la poursuite d'autorisation d'une concession hydroélectrique pour une durée de 40 ans au nom de la Société Hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source.

J'ai pris connaissance avec attention des informations qui m'ont été fournies sur la nécessité de trouver les moyens de protéger ce site de grande qualité.

Sur le plan industriel, la puissance prévisionnelle de la centrale et l'importance au regard de la production hydroélectrique de Midi-Pyrénées est de 770 kW de puissance brute concédée pour une puissance hydroélectrique en Midi-Pyrénées de 5 600 MW et une puissance totale de 2 900 MW en Aveyron. Cette centrale représente moins de 0,1% de la puissance départementale, ce qui peut en effet justifier que l'association demande la fin pure et simple de l'exploitation.

Je vous demande de bien vouloir, lors de la COMmission DEpartementale de la NAture, des Paysages et des Sites (CODENAPS) qui se réunira le 12 mai prochain, évaluer la réelle nécessité de ce renouvellement et les solutions alternatives possibles à la poursuite de l'autorisation de l'exploitation de la Société Hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

D1105851